VAE Titre Professionnel Assistant De Vie aux Familles (TP ADVF)

L'Assistant(e) de Vie aux Familles (ADVF) est un professionnel de l'aide à domicile. Il ou elle intervient auprès de personnes fragilisées, en raison de l'âge, d'un handicap ou d'une maladie, ainsi qu'auprès de familles ou jeunes enfants nécessitant un soutien temporaire ou durable dans leur vie quotidienne. L'ADVF accompagne les personnes dans les **actes essentiels du quotidien** tout en veillant à leur bien-être, leur sécurité et leur autonomie.

Débouchés et évolutions professionnelles :

Les débouchés sont nombreux, aussi bien dans le secteur associatif, que privé ou public, notamment :

- Associations d'aide à domicile
- Entreprises privées de services à la personne
- Collectivités locales
- Emploi direct chez les particuliers

Avec de l'expérience, des formations complémentaires ou via la **Validation des Acquis de l'Expérience (VAE)**, l'ADVF peut évoluer vers différents métiers du secteur **sanitaire et social** :

- Aide-soignant(e)
- Auxiliaire de puériculture
- Technicien(ne) de l'intervention sociale et familiale (TISF)
- Moniteur(trice)-éducateur(trice)
- Responsable de secteur en structure d'aide à domicile

Des dispenses et allègements de formation existent entre le TP ADVF et d'autres certifications.

Objectifs

Objectif principal :

Faire reconnaître vos compétences acquises sur le terrain afin d'obtenir le Titre Professionnel Assistant de vie aux familles.

Objectifs spécifiques :

- Analyser et formaliser votre parcours professionnel.
- Identifier et valoriser vos compétences au regard du référentiel du TP ADVF.

- Organiser votre travail de rédaction et d'argumentation.
- Maîtriser l'expression écrite et orale pour défendre votre dossier devant le jury.

Public concerné et pré-requis

Critères de recevabilité

Pour présenter votre dossier devant un jury de certification, vous devez justifier d'une **expérience significative et en lien direct avec le diplôme visé**. Cette expérience peut être acquise sous différents statuts (Salarié, Indépendant, Bénévole, Volontaire, Membre d'une association).

Dans le cadre d'un accompagnement à distance ou hybride, le candidat s'engage à disposer des équipements et outils nécessaires pour garantir le bon déroulement de sa démarche VAE.

Outils nécessaires :

- Un ordinateur ou une tablette
- Une connexion Internet stable
- Une adresse e-mail personnelle, fonctionnelle et consultée régulièrement
- Un logiciel de traitement de texte (par exemple : Word, LibreOffice…)

Votre intervenant

Formés à l'accompagnement VAE et experts du référentiel du TP ADVF, nos professionnels sont là pour vous préparer dans les meilleures conditions.

Notre démarche

Le parcours d'accompagnement peut s'organiser en collectif et/ou individuel.

Un accompagnement collectif : Le travail en groupe favorise entraide, soutien et dynamique positive tout au long de la démarche. L'accompagnateur et le groupe deviennent médiateurs entre le candidat et sa propre expérience, ils facilitent par l'écoute et le questionnement la reconstitution des expériences et facilitent l'identification des compétences développées.

Des entretiens individuels : Ils sont sécurisants et contribuent à préserver la motivation dans le temps. Ces entretiens permettent de guider le candidat dans l'écriture de son dossier et d'identifier d'éventuels freins dans sa progression.

Un travail intersession encadré : La démarche de validation nécessite un travail personnel important. Fort de nos expériences d'accompagnement en validation, nous proposons une méthodologie d'écriture simple et structurée, basée sur l'organisation chronologique des idées et la réappropriation du vocabulaire professionnel.

La simulation : Pour la préparation à l'entretien final devant le jury, nous procédons à une « simulation d'oral ». Les membres du groupe et/ou l'accompagnateur jouent le rôle du jury, écoutent et questionnent avec bienveillance le candidat sur son livret pour permettre au candidat de perfectionner sa présentation.

Moyens techniques

Nous proposons plusieurs formules d'accompagnement, afin de personnaliser au mieux chaque parcours. L'Architecte de Parcours se tient à votre disposition pour vous conseiller sur la durée la plus adaptée. Ces formules sont modulables selon vos besoins.

Un parcours d'accompagnement VAE peut débuter à tout moment, selon vos disponibilités.

Nous proposons diverses modalités d'accompagnement.

L'accompagnement à l'architecture (livret 1) :

- à distance sur toute la France,
- en présentiel en région Centre-Val de Loire et sur le secteur Nouvelle-Aquitaine Nord.

L'accompagnement avec un formateur (livret 2) :

- à distance sur l'ensemble du territoire,
- en présentiel dans nos différents sites : région Centre-Val de Loire, Nouvelle-Aquitaine Nord ainsi qu'à Lyon, Versailles, Brest et Pessac.

Nous proposons plusieurs formules flexibles pour répondre à votre situation :

- **Accompagnement complet** : prise en charge de l'ensemble des blocs de compétences.
- **Accompagnement partiel** : destiné aux candidats disposant de dispenses ou d'équivalences, pour un parcours ciblé et allégé.

Pour vérifier vos droits à dispense ou équivalence, consultez la fiche RNCP37715 – TP – Assistant de vie aux familles (rubrique « Liens avec d'autres certifications professionnelles »).

À noter : Chaque bloc de compétences est autonome et peut être validé indépendamment des autres.

Nous proposons également différents modes d'organisation :

- 100 % distanciel
- 100 % Présentiel
- Format mixte (alternant distanciel et présentiel)

Livrables

- Livret de validation
- Livret d'accueil du candidat

Certification

- **Libellé** : Titre Professionnel Assistant de vie aux familles
- **Code RNCP** : **RNCP37715**
- **Nom du certificateur** : MINISTERE DU TRAVAIL DU PLEIN EMPLOI ET DE L'INSERTION
- **Date d'enregistrement de la certification** : **05-07-2023**

Evaluation

Retrouvez ci-dessous les étapes clés du processus d'évaluation :

1. **Dossier de validation**
 Le candidat doit constituer un dossier démontrant ses compétences et son expérience en lien avec le référentiel du TP ADVF.
2. **Mise en situation professionnelle suivi d'un entretien oral**
 Une situation professionnelle est organisée, représentative d'une situation d'accompagnement à domicile.

Le candidat présente son parcours et répond aux questions d'un jury composé de professionnels.

Décisions possibles du jury :

- **Validation totale** → Obtention du TP ADVF
- **Validation partielle** → Certaines compétences sont validées, et des compléments de formation ou d'expérience sont demandés pour valider l'ensemble du diplôme.
- **Non-validation** → Compétences insuffisantes

Pourquoi choisir FORMA SANTÉ ?

Aucun accompagnement réalisé en 2025.

Les résultats des accompagnements de 2026 seront affichés au début de l'année 2027.

FORMATION INITIALE

Durée : La durée du parcours est personnalisée

Tarif : Exemples de parcours moyen : 24h = 1980 € 12h = 1140 € Le tarif évolue en fonction de la durée du parcours.

Demande de contact
Demande de devis

Dernière modification le 6 octobre 2026 à 14h23

FORMASANTÉ
50 rue Tudelle - 45100 ORLEANS
02 38 56 01 01
contact@formasante.fr